



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de Rocquigny (08220) et Vaux-lès-Rubigny (08220)**

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte par arrêté préfectoral n°2017 – 61 du 1<sup>er</sup> février 2017 sur la demande présentée par la société Parc éolien de la Thiérache SAS (groupe RENVICO), dont le siège est situé 22 rue Guynemer à Maison Laffitte (78604) en vue d'obtenir l'autorisation unique de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Rocquigny (08220) et Vaux-lès-Rubigny (08220).

Ce parc éolien se compose de 6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison. La puissance totale maximale du parc sera de 12,48 MW pour une hauteur une hauteur sommitale (pâle à la verticale) de 130 m.

Cette demande fera l'objet d'une enquête publique **du lundi 13 mars 2017 au mercredi 12 avril 2017 à 19h00 inclus.**

**Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Rocquigny (08220).**

M. Francis SZCRUPAK, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Son suppléant, M. Hervé BARON, reprendra l'enquête en cas d'empêchement du titulaire.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie de Rocquigny et Vaux-lès-Rubigny, aux heures habituelles d'ouverture au public :

Mairie de Rocquigny (commune siège): le lundi de 9h00 à 11h00, le mardi de 14h00 à 17h00, le jeudi de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 11h00 (contacter l'accueil pour obtenir les dates d'ouverture du samedi)

Mairie de Vaux-lès-Rubigny : le lundi de 13h30 à 17h00,

ainsi que lors de permanences du commissaire-enquêteur :

en mairie de Rocquigny (commune siège)	<ul style="list-style-type: none"><li>– lundi 13 mars 2017 de 9h00 à 11h00</li><li>– samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 de 10h00 à 12h00</li><li>– mercredi 12 avril 2017 de 17h00 à 19h00</li></ul>
en mairie de Vaux-les-Rubigny	<ul style="list-style-type: none"><li>– lundi 20 mars 2017 de 9h00 à 11h00</li><li>– mercredi 5 avril 2017 de 17h00 à 19h00</li><li>– samedi 8 avril 2017 de 10h00 à 12h00</li></ul>

Les observations pourront également être adressées par courrier postal au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur Mairie de Rocquigny 08220 ROCQUIGNY ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie.rocquigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.rocquigny@wanadoo.fr) et ce jusqu'au 12 avril à 19h00.

Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'Etat <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

M. Andrea PERDUCA ([andrea.perduca@renvico.it](mailto:andrea.perduca@renvico.it) ; tel : 01.34.93.19.66), personne responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'Etat et à la direction départementale des territoires pendant un an.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'une autorisation unique assortie de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Charleville-Mézières, le 6 février 2017

pour le préfet,  
La directrice départementale des  
territoires

  
**Maryse LAUNOIS**